

SCP 303.04

Sous-commission paritaire pour les industries techniques du film.

Institution et modifications

- (0) A.R. 23.01.1980 M.B. 09.02.1980
(1) **A.R. 18.09.2008 M.B. 01.10.2008 (abrogation de la sous-commission paritaire)**

Article 1er, point 4

Compétente pour les travailleurs en général et leurs employeurs,

et ce pour les entreprises dont l'activité principale ou accessoire consiste en tout traitement technique, chimique ou mécanique, au point de vue du son et/ou de l'image, de tout film ou partie de film, quel qu'en soit le support matériel et ce à tous les stades de la production, de la distribution ou de l'exploitation.